



La commune de Saint-Molf

Recherche un(e)

Un(e) Référent(e) Santé et Accueil Inclusif H/F

Caractéristiques du poste

- ✓ Poste à pourvoir : dès que possible
- ✓ Durée de travail : 10 heures par an

Nous recherchons un(e) référent(e) santé et accueil inclusif, passionné(e) par le bien-être des enfants. En rejoignant notre équipe, vous contribuerez activement à une meilleure prise en compte de la santé des enfants accueillis, en particulier pour faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique

Missions principales

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques.
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus par la réglementation.
- Veiller à la mise en place de toutes les mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé, élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale, et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions.
- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du Code de l'action sociale et des familles, en coordination avec la direction de l'établissement, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être, et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.

- Contribuer, en concertation avec la direction de la micro-crèche, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe.

Moyens et Conditions de travail

- **Temps de travail** : 10 h/an
- **Diplôme d'État obligatoire** pour les infirmiers/ères, puéricultrices et médecins
- **Expérience** dans le domaine de la petite enfance souhaitée
- **Rémunération** : note d'honoraires en activité libérale ou salaire à la vacation

Profil demandé

L'article R. 2324-39-III du décret du 30 août 2021 précise les profils habilités à exercer la fonction de Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) :

- Un médecin possédant une spécialisation, une qualification ou une expérience en matière de santé du jeune enfant ;
- Une personne titulaire du diplôme d'État de puéricultrice ;
- Une personne titulaire du diplôme d'État d'infirmier, disposant d'un diplôme universitaire en matière de santé du jeune enfant ou d'une expérience minimale de trois ans, à titre principal, auprès de jeunes enfants en tant qu'infirmier.

Savoirs

- Connaissance du jeune enfant et de ses besoins en matière de santé
- Facilitation de l'accueil et de l'intégration d'enfants porteurs de handicap ou atteints de maladies chroniques
- Capacité à organiser son travail selon les priorités et les objectifs
- Travail en équipe
- Curiosité intellectuelle
- Pédagogie
- Force de proposition
- Tolérance, respect, empathie
- Dynamisme
- Sens du service public

Modalités de recrutement

Vous souhaitez rejoindre notre équipe ? Envoyez dès maintenant votre lettre de motivation et votre CV à l'attention de **Monsieur le Maire** :

- **Par courrier** : Mairie de Saint-Molf, 1 rue des Épis, 44350 SAINT-MOLF
- **Par mail** : personnel@saintmolf.fr
- **Renseignements** : Nathalie Coubard, Directrice de la micro-crèche, creche@saintmolf.fr

Tél. crèche : 06 25 58 19 15